

Le P. Mansour Labaky condamné pour abus sexuels sur mineures

► Par décret du 19 juin 2013, la Congrégation pour la doctrine de la foi a interdit de toute célébration et intervention publiques cette figure emblématique, au Liban et en France, de l'aide à l'enfance en détresse.

Connu au Liban et en France pour son action en faveur de l'enfance en détresse, le P. Mansour Labaky a rejoint la douloureuse liste de prêtres condamnés pour pédophilie. Le 19 juin, la Congrégation pour la doctrine de la foi l'a reconnu coupable d'abus sexuels sur trois mineures, ainsi que de « *crime de sollicitation* (NDLR: sexuelle) *à l'occasion de la confession à l'égard d'une victime* ».

En vertu des « *normes pour les délits les plus graves* », appliquées dans ce type d'affaire, ce prêtre du diocèse maronite de Beyrouth, âgé de 73 ans, a été condamné à une vie de prière et de pénitence loin de tout mineur et privé de son office ecclésiastique ; il lui a été défendu de célébrer la messe en public et de confesser, de mener tout accompagnement spirituel, activité publique et prise de parole dans les médias, ou d'entre-

tenir un contact avec les victimes.

Né en 1940 au Liban, ordonné en 1966, le P. Labaky est un personnage emblématique dans l'Église libanaise : écrivain, compositeur musical, il a été curé de Damour, ville martyre en 1976, lorsque le Liban était en proie à la guerre civile. C'est alors qu'il prend en charge des orphelins en créant un premier foyer, Notre-Dame de la Joie, en 1977, puis la chorale des Petits Chanteurs du Liban, l'année suivante.

Une enquête a été ouverte il y a deux ans à la demande du nonce apostolique.

Primé pour ses livres inspirés de son expérience d'un pays en guerre, fondateur du mouvement spirituel, « *Lo Tedhal – Ne crains pas* », ce prêtre, qui bénéficie toujours d'un réseau de soutiens dans les milieux catholiques français, fonde en 1990, à Douvres-la-Délivrande (Calvados), le Foyer Sainte-Marie-Enfants du Liban, où sont accueillis pour l'année scolaire des orphelins libanais chrétiens et musulmans, et, en 1995,

Notre-Dame du Sourire, à Mansourieh, au Liban (1). Le spectacle des enfants du Liban, *Kfar Sama*, fait à l'époque le tour de la France.

Il y a encore quelques mois, le P. Labaky était également vicaire épiscopal du diocèse de Beyrouth. Mais, à la suite du signalement de plusieurs personnes concernant des faits ayant eu lieu en France, une enquête a été ouverte, il y a deux ans, à la demande du nonce apostolique, par l'ordinaire des catholiques orientaux de France – alors, le cardinal André Vingt-Trois – et confiée au tribunal ecclésiastique de Paris, le 21 septembre 2011. Les résultats ont été transmis, trois mois plus tard, à la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF), qui a entendu le prévenu à deux reprises, en mars 2012. Entretemps, une nouvelle déposition a été ajoutée au dossier.

La CDF a condamné le P. Labaky en première instance par décret du 23 avril 2012. Le prêtre a fait appel, mais son ultime recours a été rejeté par Rome le 19 juin dernier.

CÉLINE HOYEAU

(1) Ces deux foyers ont fermé, l'un en 1998, l'autre en 2011.